

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE) n°1907/2006

1- Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale: Acide citrique « la Droguerie écopratique »

CODE : DO012

Utilisations : Additifs pour produits alimentaires, additif pour cosmétiques,
utilisation droguerie domestique

Distributeur :

Nom / Raison Sociale: **Ecodis**
Adresse: ZA Kerboulard
56250 St Nolff FRANCE

Téléphone: 02.97.48.40.59
Télécopie: 02.97.45.50.14

N°d'appel d'urgence:
CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES
ORFILA

Téléphone: 02.99.59.22.22
Télécopie: 01.45.42.59.59

2- Identification des dangers

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Symbole :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Phrases de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases de précaution :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symbole :



Xi - Irritant

Phrases de risque :

R 36 Irritant pour les yeux.

Phrases de sécurité :

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S22 Ne pas respirer les poussières.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

3- Composition / information sur les composants

Numéro CAS	Nom du composant	%	Classification	Phrases R
77-92-9	Acide citrique anhydre C ₆ H ₈ O ₇	>= 99,7%	Xi	R36

4- Premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin en cas de malaise. Lui montrer cette fiche de sécurité.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Lavage immédiat et abondant à l'eau en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer vêtements et chaussures souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion : Faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir et diriger vers un centre hospitalier.

Inhalation : Amener à l'air frais. Geste d'urgence si difficultés respiratoires.

Principaux symptômes : pas d'informations disponibles

5- Mesures de lutte contre l'incendie

Risque de feu : L'acide citrique a une température d'auto-inflammation de 1011°C. L'inflammation est possible en cas de températures élevées et de contact avec une source d'ignition.

Risque d'explosion : Les fines poussières en dispersion dans l'air, à certaines concentrations et en présence de source d'ignition présente un risque potentiel d'explosion.

Moyens d'extinction :

- Recommandés : eau pulvérisée, CO₂, poudre, mousse résistante aux alcools

- Contre-indiqués : aucun

Protection spéciale des intervenants : Aucune. Mais dans le cas d'incendie, porter un vêtement de protection adapté et un appareil respiratoire autonome.

Autres indications : Jusqu'à 140°C, aucune observation de décomposition thermique. Le produit est ininflammable, mais en contact avec certains métaux, il peut y avoir dégagement d'hydrogène, gaz inflammable. Les résidus d'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'extinction doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eviter la formation de poussières. Veiller à une aération suffisante.

Précautions pour l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit et neutraliser si nécessaire. Lavage abondant à l'eau. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets (voir §13) après humidification.

7- Manipulation et stockage

Manipulation : Bonne aspiration/ventilation aux postes de travail. Eviter la formation de poussières et de charges électrostatiques. Eviter l'ingestion, l'inhalation, le contact avec l'eau, l'air humide. Observer les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

Stockage : Stocker dans un endroit sec (maximum 70% d'humidité relative), frais (30 °C maxi), aéré à l'écart des substances incompatibles sur un sol résistant aux acides. Garder les emballages fermés. Ne pas dépasser les 30°C. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Matériaux d'emballage/transport : Carton recyclé.

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures techniques : Douches et fontaines oculaires à proximité des postes de travail. Utiliser une ventilation adéquate.

Equipement de protection individuelle :

- Protection des mains : Gants en caoutchouc.
 - Protection des yeux : Lunettes de protection. (EN 166)
 - Protection respiratoire : En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme européenne 143).
 - Mesures générales : Respecter les mesures usuelles pour l'utilisation des produits chimiques. Retirer immédiatement les vêtements souillés et humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requise.
-

9- Propriétés chimiques et physiques

Aspect : Poudre cristalline blanche inodore.

Point éclair : non applicable

Inflammabilité : ne s'enflamme pas

Propriétés comburantes : Aucune

Poids moléculaire : 192,13 g/mol

pH solution aqueuse 5 % à 25°C : 1,8

Température de fusion : 153°C.

Densité apparente : 1,665 g/cm³ à 20°C

Masse volumique apparente : 400 – 1 300 kg/m³

Solubilité dans l'eau à 20°C : 800g/L

Coefficient de partage n-octanol/eau, log Pow : -1,72

10- Stabilité et réactivité

Stabilité : L'Acide Citrique est chimiquement stable pendant plusieurs années à condition d'être stocké dans de bonnes conditions : endroit frais (30 °C maxi) et sec (maximum 70% d'humidité relative). Il est recommandé de le re-tester après trois ans.

Conditions à éviter : Humidité et haute température.

Matériels à éviter : Oxydants forts, bases fortes, métaux alcalins, acides organiques, nitrates métalliques et oxyde de soufre. Des solutions aqueuses peuvent, au contact de surfaces métalliques réactives, provoquer la formation d'hydrogène qui peut entraîner la formation de mélanges explosifs.

Produits de décomposition : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL 50 oral/Rat : 11700 mg/kg

DL 50 oral /souris : 5400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL 50 dermal/Rat : 2000 mg/kg

Effet primaire d'irritation :

Yeux/lapin, 750mg/24H : irritation sévère.

Peau /lapin, 500mg/24H : irritant pour la peau et les muqueuses

Ingestion : Produit classé E330 (additif alimentaire)

Carcinogénicité : Non repris sur les listes

Mutagenicité, teratogénicité, effet sur la reproduction : Pas d'information disponible.

12- Informations écologiques

Demande biochimique en oxygène

DCO : 728 mg/g

DBO : 526 mg/g

Ecotoxicité :

CL50, leusciscus idus/96H : 440-706 mg/L (DIN 38412 partie 15 - OCDE203)

CE50, daphnia magnus/72h : environ 120 mg/l

CE5, microcystis aeruginosa : 80mg/l

CE0, Pneumonas pitida/16H : 10000 mg/l (DIN 38412 Partie 5)

Toxicité pour l'environnement : Le produit est rapidement biodégradé et ne présente pas de risque pour l'environnement.

Biodégradabilité :

97% période d'essai 28 jours Méthode OCDE ligne directrice 301B. Facilement biodégradable.

100% période d'essai 19 jours Méthode OCDE ligne directrice 301E. Facilement biodégradable.

Bioaccumulation : Produit miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et le sol.

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

13- Considérations relatives à l'élimination

Produit : Conserver les déchets dans des récipients prévus à cet effet.

Les éliminer dans les conditions prévues par la réglementation (traitement dans l'entreprise ou dans un centre spécialisé).

Mode de traitement : L'acide citrique peut être incinéré, consulter les dispositions réglementaires.

Emballage non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14- Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport ADR(route) / RID(rail)- IATA/ICAO (air)- IMO/IMDG(mer).

15- Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (réglementation relative aux installations classées) : 96/82/EC Mise à jour 2003 . La directive 96/82/CE ne s'applique pas.

16- Autres informations

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. L'information donnée correspond à l'état actuel de la connaissance de notre fournisseur et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.